

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2020



A.M.I.

Favoriser et soutenir la participation des entreprises néo-aquitaines aux places de marchés

La Région souhaite inciter les entreprises néo-aquitaines à vendre leurs produits au travers du canal supplémentaire que représentent les places de marchés.

Toute l'info sur :
nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

««« Quels sont les projets concernés ?

Les plateformes « places de marché » devront proposer des conditions d'accès tarifaires et d'accompagnement à l'utilisation de leurs services améliorées pour les entreprises néo-aquitaines dans un cadre d'action collective prédéfini par la Région :

- > Abaissement des frais de commission d'au moins 30%
- > Recruter au minimum 50 entreprises régionales, entre le 17 mars 2020 et le 31 décembre 2021
- > Proposer une offre de formation à l'utilisation de la plateforme

Les places de marché devront recruter les TPE ou PME situées en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit le domaine d'activité exercé, inscrites après le 17 mars 2020 et jusqu'au 31 Décembre 2021.

««« Qui peut répondre ?

L'ensemble de places de marché françaises est concerné. Les conditions améliorées pour les entreprises régionales feront l'objet d'un contrat avec les entreprises.

Contact :

placesdemarche@nouvelle-aquitaine.fr

05 57 57 86 09

Les détails de l'appel à projet sont à retrouver sur :
[le Guide des Aides](#)

+ d'infos

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



Le contexte d'un nouveau confinement, décidé le 28 octobre 2020, met en difficulté les TPE et les PME de certains secteurs. La Région a donc décidé d'accélérer son plan de relance.

Les modalités restent les mêmes, mais les délais sont raccourcis par rapport au reste de l'AMI :

> Date limite de dépôt de candidature : 20 novembre 2020

> La recevabilité du dossier sera notifiée 8 jours après la réception, pour une mise en œuvre immédiate.

L'action collective pourra s'appliquer tout de suite aux entreprises régionales clientes à partir du 17 mars 2020 et toute nouvelle inscrite depuis le 30 octobre 2020.

Date limite

de candidature

31/03/2021



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine